

## **Développement du postulat 06/POS/215 prévu le 29 août au Parlement.**

La protection des non-fumeurs et l'interdiction de fumer préconisée dans les locaux fermés accessibles au public fait actuellement l'objet d'un gros débat passionnel.

Deux rapports de commissions sont attendus prochainement par notre Parlement cantonal sur le sujet. L'un sur l'initiative parlementaire visant une interdiction dans les seuls cafés et restaurants soumis à la LADB et l'autre au sujet d'un postulat qui demande lui, de faire le point sur la situation sur les lieux de travail, les transports publics ainsi que dans les locaux accessibles au public en renforçant la lutte contre la fumée passive.

Le postulat qui vous est soumis aujourd'hui, très largement cosigné par de nombreux députés représentant différentes sensibilités politiques, vise à la recherche d'une solution globale équitable mais surtout applicable.

Face à ce véritable sujet de société, très largement relayé par les médias et abondamment commenté dans la population, il serait souhaitable avant toute décision sur ce sujet de mettre en place une profonde réflexion, une véritable table ronde des différents départements concernés, à savoir ceux de la santé, de l'économie, de la sécurité et de l'environnement, des parlementaires ainsi que des milieux touchés et intéressés.

Dans un climat serein et constructif, il conviendra de trouver ensemble une solution acceptable et équitable qui s'inspire des législations en place dans les pays européens qui nous entourent et qui soit évidemment conforme à l'esprit des débats agendés cet automne au Parlement fédéral sur l'initiative parlementaire du médecin et CN Felix Gutzwiller. Rappelons que cette initiative fédérale est soutenue par les deux commissions de la santé du CN et du CE.

A ce sujet, contacté par téléphone, un membre de la sous-commission du CN m'a confirmé l'information diffusée par le journal « Le Temps » le 26 août dernier, à savoir que ce groupe de travail proposera dans son rapport présenté demain 6 septembre à la commission en charge de l'initiative de travailler à la préparation d'une loi fédérale sur le tabac. Elle proposera également d'utiliser la loi fédérale sur le travail pour lutter contre la fumée passive sur tous les lieux de travail.

Ce présent postulat dont vous avez pu prendre connaissance, devrait permettre en quelque sorte au gouvernement de nouer la gerbe après avoir entendu les arguments des uns et des autres.

Il vise aussi à la recherche de solutions pragmatiques négociées et équitables entre les différents acteurs économiques et à la rédaction envisageable d'un calendrier.

**Le canton de Vaud, très concerné et cela à plus d'un titre par ce sujet de société ne peut pas faire l'économie d'un large débat avant d'envisager de se doter peut-être de l'une des lois les plus restrictives de toute l'Europe.**

Le texte de ce postulat n'est pas incompatible avec le but visé par l'initiative populaire lancée vendredi dernier, il rejoint également l'esprit des débats et les conclusions des travaux de la commission examinant l'initiative législative Van Singer. Enfin il permettra également de prendre en compte les résultats des travaux du Parlement fédéral qui nous seront alors connus.

**Afin de ne pas perdre de temps inutile et de pouvoir traiter ensemble les mesures envisagées, nous demandons le renvoi direct de ce postulat au Conseil d'État.**